



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élus locaux

Question écrite n° 99914

Texte de la question

M. Damien Meslot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'article 13 du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique. En effet, cet article définit la représentation d'intérêts, autrement dit le *lobbying*, et détermine les acteurs publics auprès desquels faire du *lobby* entraînera l'obligation, pour les *lobbies*, de s'inscrire auprès de la haute autorité pour la transparence de la vie publique. Or les associations d'élus en font partie, aux côtés des représentants d'intérêts privés. Cette situation semble dénuée de sens dès lors que les membres de ces associations sont l'émanation du peuple. Ils sont élus au suffrage universel pour défendre et servir l'intérêt général, contrairement aux *lobbies*. De plus, les associations nationales ou départementales d'élus se reconnaissent politiquement pluralistes et les revendications ou combats qu'elles mènent ne se justifient que dans l'intérêt de tous. C'est la raison pour laquelle il souhaiterait du Gouvernement qu'il retire ce type d'associations du champ de l'article 13 du projet de loi dit « Sapin II ».

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99914

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8460

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)